

si l'on ne fournit pas au parlement et au pays les renseignements exigés, si l'on permet de ces ententes privées entre le cidévant et le ministre actuel des travaux publics, je crains, dis-je, que l'on ne soupçonne l'honorable chef de l'opposition— contre lequel des accusations ont été portées—de vouloir faire oublier ses propres fautes, en passent l'éponge sur celle de son successeur. En effet ces méfiances pourraient naître, et j'espère qu'après avoir élagué des rapports tout ce qui serait d'une nature privée, comme par exemple les remarques personnelles des ingénieurs, l'on communiquerait tous les faits essentiels qui permettront au parlement et au pays de juger de la conduite du gouvernement.

M. MACKENZIE: L'honorable député de Halton (M Macdougall) se méprend s'il croit que j'ai fait quelque innovation lorsque j'étais ministre des travaux publics. Toutefois, je me rappelle avoir refusé de produire certains rapports qui avaient trait au caractère moral de soumissionnaires pour des travaux publics. Mais je ne me souviens pas d'avoir jamais refusé de soumettre des rapports d'ingénieurs ou des documents relatifs à des travaux publics. L'honorable député m'a accusé de m'être abrité derrière les rapports des ingénieurs pour échapper à la censure; en cela il a tort, car j'ai toujours assumé la responsabilité entière de mes opérations. Il est vrai, cependant, que dans certains cas je me suis appuyé sur les rapports des ingénieurs, ce qui je le prétendais était la preuve *prima facie* que ma décision était juste. J'ai toujours dit aussi que l'on devait soumettre à la Chambre les documents relatifs aux contrats portant un caractère public, à l'exception de ce qui avait trait au caractère moral ou personnel des personnes dont les soumissions n'étaient pas acceptées par le département. On se rappelle sans doute par exemple que les documents relatifs aux contrats de la section 15 du chemin de fer du Pacifique canadien et de la baie Georgienne furent produits et publiés aussitôt qu'ils furent demandés. Il n'a été fait aucune innovation lorsque j'étais ministre des travaux publics, et j'ai toujours pris soin que les ingénieurs et les officiers à qui revenait la responsabilité des contrats fussent d'accord avec le chef du département des travaux publics.

M. MACDOUGALL.

Je ne sache pas qu'un seul contrat accordé durant le terme de mon administration n'ait été approuvé par le député ministre et les ingénieurs du ministère dont j'avais la direction.

M. TUPPER: Si j'eusse adopté la ligne de conduite que me recommandait le chef de l'opposition, l'on m'aurait peut-être accusé de tronquer les rapports des ingénieurs et je ne voulais pas m'exposer à de semblables soupçons. L'honorable député de Halton a prétendu que ma conduite dans cette affaire avait éveillé la méfiance, et je serais bien aise de savoir sur quoi l'on se base pour m'accuser ainsi. Je ne veux pas que l'on dise que j'aie refusé de communiquer aux honorables députés de la gauche des rapports d'ingénieurs dont ils désiraient prendre connaissance. Déjà j'ai exposé les raisons qui me portaient à considérer ces documents comme tout-à-fait privés et confidentiels et l'honorable député de Halton qui a été lui-même ministre devrait savoir que ces motifs sont suffisants. J'ai également dit que le gouvernement devrait avoir le bénéfice des connaissances et des opinions des ingénieurs sur tous les soumissionnaires; et que s'il ne s'agissait que du simple montant des soumissions, le cabinet n'aurait pas besoin évidemment des rapports de ses officiers lorsqu'il aurait par devers lui les chiffres nécessaires, mais qu'il importait d'avoir des renseignements sur le caractère et l'habileté professionnelle des entrepreneurs, et qu'il n'était pas à propos de rien publier à ce sujet. En effet, de semblables rapports sont absolument privés et les ingénieurs seraient moins communicatifs. s'ils savaient qu'on dût les publier. Toutefois, je crois devoir soumettre tous les papiers après ce qu'a dit l'honorable député de Halton, afin de permettre à ce monsieur et aux autres de constater si les soupçons dont j'entends parler pour la première fois, s'appuient sur quelque fondement. Ainsi donc je produis de suite tous les rapports relatifs aux contrats récemment octroyés.

LE VICE CHANCELIER BLAKE.

OBSERVATIONS.

M. COSTIGAN: Avant de passer à l'ordre du jour, je veux demander au ministre de la justice s'il a eu connaissance